RÉPUBLIQUE

FRANÇAISE

MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE

(1) UNIVERSITÉ DE _ POITIERS

(i) CENTRE UNIVERSITAIRE DE

DIPLOME DE LICENCE

(2) S.T.A.P.S OPTION EDUCATION ET MOTRICITE

- VU l'arrêté ministériel du _ à délivrer le Diplôme de Licence (2) S.T.A.P.S OPTION EDUCATION ET MOTRICITE 07 juillet 1977 habilitant / 'UNIVERSITE DE POITIERS
- VU les titres initiaux produits par M_ademoiselle_LACOMARE_Stéphanie SAINTES
- VU les procès-verbaux attestant que l'intéressé(e) a satisfait dans les formes réglementaires aux épreuves du contrôle des connaissances et des aptitudes sanctionnant les enseignements dont le détail figure au verso du présent diplôme;

est conféré à Mademoiselle LACOMARE Stéphanie LE DIPLÔME DE LICENCE(2)....S.T.A.P.S OPTION EDUCATION ET MOTRICITE

pour en jouir avec les droits et prérogatives qui y sont attachés.

Fait à POITIERS, le

(1) LE PRÉSIDENT DE L'UNIVERSITÉ

(1) LE PRÉSIDENT DU CENTRE UNIVERSITAIRE, Einmo

Réné GIRAUD

(2) Dénomination du diplôme fixée par l'arrêté ministériel d'habilitation. Préciser le cas échéant la section ou la spécialité. (1) Rayer la mention inutile.

Signature du titulaire :

LE RECTEUR DE L'ACADÉMIE, Vu, pour le Ministre et par délégation : er GREFFE